

SELARL K B

SELARLU au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 812 652 626,
dont le siège social est situé 3 RUE TORRICELLI 75017 PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 6 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le six avril,
À quatorze heures.

Au siège social,

Monsieur Lounis MIMOUNE,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales d'un euro chacune émises par la société "SELARL K B",

Associé unique et seul Gérant de ladite société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Lounis MIMOUNE, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

2. A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modifications corrélatives des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Première décision

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social du 3 rue Torricelli 75017 PARIS au 8 rue de Bizerte 75017 PARIS.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 4 « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé : 8 rue de Bizerte 75017 PARIS. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Par ailleurs, l'article 6 « Lieux d'exercice » des statuts est modifié comme suit :

« Le lieu d'exercice de la société est sis 8 rue de Bizerte 75017 PARIS. »

Deuxième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Lounis MIMOUNE

